

Loi modifiant la loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (12776)

PA 454.00

du 27 novembre 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie, du 18 février 1994, est modifiée comme suit :

Art. 2, al. 7 (nouveau)

⁷ La modification des statuts de la fondation, telle qu'elle est issue de la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 15 octobre 2019, et jointe en annexe à la présente loi, est approuvée.

Art. 2 Clause d'urgence

L'urgence est déclarée.

**Modification des statuts de
la Fondation de la commune
de Bernex pour l'artisanat,
le commerce et l'industrie**

PA 454.01

Art. 11, al. 3 (nouvelle teneur)

³ Ils ne sont rééligibles que deux fois, sauf dérogation votée par le Conseil municipal.